

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »
- Conseil municipal du 12 décembre 2016
Séance du 24 novembre 2016

27 PRU Rouher - Cession au profit de Logement Francilien du bien sis 4 bis rue Henri Dunant

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. ASSAMTI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme FAZAL	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
Mme LEHNER	Pouvoir à :	Mme CARLIER
Mme STAMMINGER	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du remembrement foncier lié au PRU Rouher, le conseil municipal a décidé, par délibération du 14 décembre 2015, de désaffecter et déclasser du domaine public communal les abords de l'ancien centre George Brassens, sis 4 bis rue Henri Dunant en vue de les rattacher à ce bâtiment destiné à être cédé ultérieurement.

En continuité des travaux de résidentialisation de Logement Francilien de ses bâtiments d'habitations collectives « Daudet » et « Nerval » sis rue Henri Dunant et Gérard de Nerval, la Ville envisage la cession au profit de Logement Francilien de ce bâtiment et ses abords, vide de tout occupant ou locataire.

Ce bien est constitué de la parcelle cadastrée section BH n°179 pour une contenance d'environ 400 m² et de l'emprise d'environ 107 m² déclassée du domaine public en cours d'immatriculation au cadastre.

L'ensemble représente une superficie totale d'environ 507 m². Le plan de cession délimitant l'emprise de ce bien est annexé à la présente délibération.

Par courrier du 30 juillet 2015, France domaine avait estimé la valeur vénale du bien cadastré section BH n°179 à 300 000 €.

maintenant !

Le Logement Francilien projette la réalisation de travaux de résidentialisations de l'ensemble de l'îlot entouré des voies Henri Dunant, Gérard de Nerval et Alphonse Daudet.

Des espaces extérieurs privés seront réalisés :

- parkings,
- espaces verts,
- cheminements,
- aire de jeux.

Le Logement Francilien prévoit la démolition du bien cédé par la commune pour intégrer son emprise dans ses résidentialisations. Suite au chiffrage à hauteur de 158 400 € des travaux de démolition pris en charge par le Logement Francilien, celui-ci propose d'acquérir ce bien pour un montant de 150 000 €.

Par courrier réceptionné le 8 août et complété le 19 septembre 2016, la Ville a sollicité l'avis de France Domaine sur ce projet de cession dans ces conditions.

Aucune réponse de France Domaine n'est parvenue à la Ville dans le délai d'un mois. Aussi, conformément à l'article L1311-12 du code général des collectivités territoriales, l'avis de France Domaine est réputé donné.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ce bien dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la délibération n°31 en date du 14 décembre 2015,
Vu les plans ci-annexés,
Vu la saisine de France Domaine en date du 8 août 2016 complétée le 19 septembre 2016,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 24 novembre 2016,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Volants : 39

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'accepter la cession par la Ville au profit du Logement Francilien du bien sis 4 bis rue Henri Dunant, constitué de la parcelle cadastrée section BH n°179 et de l'emprise déclassée du domaine public en cours d'immatriculation, pour une contenance totale d'environ 507 m² conformément au plan de cession ci-annexé au prix de 150 000 € avec prise en charge par le Logement Francilien des travaux de démolition du bâtiment.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 14 DEC. 2016

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 16/12/16

et publication ou notification le 19/12/16

affiché le 14/12/16

CREIL, le 19/12/2016

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le 14/12/2016

SLO

ID : 060-216001743-20161212-DLRG161216027-DE